



## Peste porcine africaine

Pour rappel, en automne 2020 la Commission Européenne a approuvé la levée des zones réglementées (le 20/11/2020) et la Belgique a retrouvé son statut indemne de Peste porcine africaine (PPA) chez tous les suidés (porcs domestiques, sangliers sauvages et en captivité) selon l'OMSA le 21/12/2020.

En 2023, le centre de Virton est resté fonctionnel jusqu'au 30 juin pour ensuite être définitivement démantelé le 01 juillet. Etant donné la situation en Europe, le niveau de vigilance PPA doit rester élevé en Wallonie. Le DEMNA a renforcé la surveillance passive notamment en augmentant le nombre de vétérinaires préleveurs (n = 24) et en intensifiant la communication dans le milieu cynégétique. Tout sanglier trouvé mort (à plus de 20 m d'une route) doit être analysé. En 2023, 40 sangliers ont été prélevés, dont 13 dans les anciennes zones PPA et 27 dans le reste de la Wallonie. Les échantillons ont été envoyés au LNR, Sciensano, pour les analyses virologiques. Le tableau ci-dessous détaille les résultats des analyses virologiques PPA en fonction du contexte de mort des sangliers (trouvés morts ou détruits).

En 2023, les 40 sangliers analysés en Wallonie étaient vironégatifs.

Tableau 1 : Analyses virologiques PPA réalisées en 2023 dans les anciennes Zones I et II, n = 13.

	ASF +	ASF -	Not applicable / Not valid	Total
Culled		3		3
Found dead		7		7
Road casualty		2		2
Sanitary shot		1		1
<b>Total</b>		<b>13</b>		<b>13</b>



Carte 1 : Répartition des sangliers analysés en 2023 hors des anciennes Zones I et II, n = 27.

